

Délibération n°CA-2020-097 de la séance du conseil d'administration du 1^{er} octobre 2020 relative à l'approbation de la convention de site 2020-2024 avec le CNRS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-3 et suivants,
Vu les statuts de l'Université de Lille,
Vu l'avis favorable de la commission recherche du 24 septembre 2020,

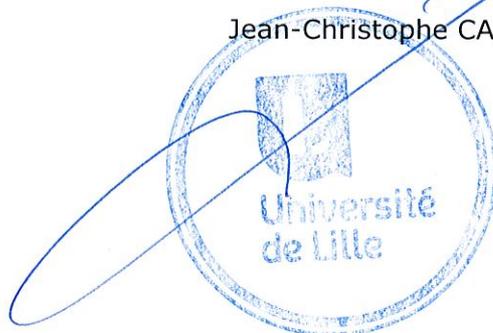
APRES EN AVOIR DELIBERE, avec 30 participants, 28 voix pour, 2 abstentions,

APPROUVE la convention de site 2020-2024 avec le CNRS, telle que présentée dans le document annexé à la présente délibération.

Fait à Lille, le 1^{er} octobre 2020

Le président,

Jean-Christophe CAMART



CONVENTION QUINQUENNALE

ENTRE

L'UNIVERSITÉ DE LILLE

ET LE CNRS

2020-2024

L'Université de Lille, Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, au sens des articles L.711-1 du code de l'éducation et L.312-1 du code de la recherche, dont le siège est Cité Scientifique, 59655 VILLENEUVE D'ASCQ cedex , représentée par son Président, Monsieur Jean-Christophe CAMART ;
Ci-après dénommée Univ Lille ;

Et

Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Établissement Public à Caractère Scientifique et Technologique, dont le siège est 3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS cedex 16, représenté par son Président-Directeur général, Monsieur Antoine PETIT.

L'Université de Lille et le CNRS étant ci-après dénommés collectivement les Parties et individuellement la Partie.

PRÉAMBULE

La présente convention quinquennale 2020-2024 a pour objectif de préciser les éléments de la politique scientifique partagée entre les Parties sur laquelle s'appuie leur partenariat, notamment le co-pilotage des unités listées en Annexe 1, et sa mise en œuvre opérationnelle.

Les dispositions de la convention s'appliquent à l'ensemble des unités dont toutes les tutelles principales sont signataires de la présente convention (voir annexe 1a « Liste des unités »). Les tutelles secondaires de ces unités qui ne sont pas signataires de la convention ont vocation à adhérer aux dispositions de la présente convention par acte séparé. De même, Centrale Lille Institut a vocation à adhérer aux dispositions de la présente convention par acte séparé. Enfin, d'autres tutelles principales ou secondaires des unités listées en annexe 1 pourront également y adhérer par acte séparé.

Par ailleurs, lorsqu'une unité a pour tutelles principales des établissements signataires de cette convention mais également des établissements signataires de conventions quinquennales similaires dans leurs dispositions relatives aux publications, propriété intellectuelle et activités contractuelles, les Parties s'accordent pour faire application desdites dispositions aux unités concernées (voir annexe 1b).

1. POLITIQUE SCIENTIFIQUE PARTAGÉE

Le partenariat scientifique entre l'Université de Lille et le CNRS est largement diversifié puisqu'il concerne 9 des 10 Instituts du CNRS. Il a été renforcé par de nombreux projets communs, notamment ceux liés aux contrats de plan État/Région, aux fonds FEDER et aux programmes d'investissement d'avenir dont le site a été lauréat.

Le CNRS et l'Université de Lille partagent une ambition commune, celle de renforcer le rayonnement international du site lillois et d'accroître son attractivité sur le plan de la recherche de manière à ce que l'Université de Lille se classe, d'ici 10 ans, dans les 50 meilleures universités européennes sur l'enjeu de la transition globale, au sens d'une approche intégrée de toutes les dimensions de cette question complexe : la santé de précision, l'innovation au service d'une planète en mutation, la transition numérique au service de l'humain, les cultures, sociétés et pratiques en mutation.

Cette ambition est à la hauteur de la puissance scientifique de l'ensemble constitué par ce partenariat et de sa visibilité internationale sur plusieurs thématiques : cancer ; maladies métaboliques et cardiovasculaires ; maladies inflammatoires, infectieuses et immunitaires ; biologie structurale et fonctionnelle ; matière : chimie, matériaux, physique et interfaces ; environnement : atmosphère, biodiversité, océan ; mathématiques, ingénierie, information et communication ; sciences sociales, affectives et cognitives des comportements ; sciences et cultures du visuel ; humanités classiques, humanités numériques ; sciences historiques ; sociologie, économie et sciences politiques.

L'université de Lille et le CNRS ont ainsi pour objectifs partagés de :

- Favoriser l'excellence scientifique au sein de leurs unités de recherche communes afin d'accroître la visibilité et l'attractivité à l'international ;
- Accompagner des projets interdisciplinaires favorisant l'identification et la reconnaissance du site ;
- Développer des coopérations internationales structurées valorisant les thématiques majeures du site ;
- Mener une politique d'acquisition d'équipements et de développement de plateformes technologiques au meilleur niveau ;
- Mobiliser des recherches sur des enjeux socio-économiques.

Les recherches sont menées dans quatre grands domaines scientifiques : Biologie et santé ; Matière et environnement ; Ingénierie, mathématiques, information et communication ; Sciences humaines et sociales. Elles s'appuient sur un ensemble cohérent et organisé d'équipements de recherche et de plateformes d'élaboration et de caractérisation avancées du meilleur niveau international. Fortes de nombreux partenariats industriels, ces plateformes constituent un atout majeur pour l'attractivité du site, tant au plan international que pour la recherche partenariale avec les acteurs socio-économiques.

Le potentiel scientifique des partenaires se reflète dans un réseau dense de coopérations avec des établissements et équipes de premier ordre dans le monde, en particulier en Asie et en Europe du Nord, notamment *via* les sites France de deux Laboratoires de Recherche Internationaux (IRL) avec les universités de Tokyo (LIMMS sur les microsystèmes et la mécatronique) et de Shanghai (E2P2L sur les éco-procédés catalytiques) et plusieurs autres IRL.

1.1 Biologie et santé

Le site de Lille se caractérise par une activité forte dans les domaines du cancer, de la physiopathologie du diabète et de l'obésité, de la microbiologie, des relations hôte-pathogène, de l'infectiologie et de l'immunologie, de la biologie et glycobiochimie structurale et fonctionnelle. Des recherches fondamentales d'excellence sont développées sur certaines pathologies, dont plusieurs sont marquées en région par une morbidité et une mortalité supérieures à la moyenne nationale. Une démarche translationnelle vers la recherche clinique est fortement favorisée par le partenariat avec le CHU de Lille et l'Inserm, en lien avec l'institut Pasteur de Lille.

1.2 Matière et environnement

Dans le domaine de la chimie, les forces du site portent sur la catalyse, les matériaux et les spectroscopies et techniques d'analyse qui partagent les enjeux de la chimie verte. Le domaine de la valorisation des ressources renouvelables avec une recherche intégrée allant jusqu'à la bioraffinerie est unique en France et de niveau international.

Dans le domaine de la physique et de ses interfaces, les thématiques étudiées, qui relèvent de l'interaction lumière-matière, comprennent la physique des atomes froids (dont le développement de simulateurs quantiques), la physique moléculaire (dont l'interface avec l'environnement), l'optique en milieux complexes (dont l'interface avec la biologie) et la photonique (dont une plateforme de fabrication et de caractérisation de fibres optiques innovantes, FiberTech). Les forces du site bénéficient d'un excellent positionnement local et régional, ainsi que d'une visibilité nationale et internationale.

Dans le domaine de l'étude de l'Environnement de la Terre, les forces du site portent sur la physique de l'atmosphère principalement sous l'angle de l'étude des propriétés des aérosols et des nuages, le domaine de la physicochimie des processus de combustion et de l'atmosphère, et en milieu océanique sur les phénomènes physiques et géochimiques et sur l'étude des écosystèmes et de l'écologie marine et leur couplage. Au carrefour des sciences de la vie et des sciences de la terre, les recherches en sciences de l'environnement concernent l'étude de l'origine et de l'évolution de la biodiversité et paléo-biodiversité en relation avec les changements environnementaux aux différentes échelles de temps.

1.3 Ingénierie, mathématiques, information et communication

En mathématiques, les recherches couvrent un large spectre des mathématiques fondamentales et appliquées. Ceci inclut notamment l'analyse, la théorie des nombres, la géométrie arithmétique et algébrique, la géométrie, les systèmes dynamiques et la topologie, les probabilités et statistiques, l'analyse numérique, les équations aux dérivées partielles ainsi que l'interface entre les mathématiques et la physique.

Dans le domaine de l'Ingénierie, Information et communication, les recherches portent sur les sciences du logiciel, de l'apprentissage et de la décision ; la réalité virtuelle et les images ; l'étude et l'élaboration de matériaux avancés, la conception et la fabrication de micro-nano-dispositifs électroniques et photoniques et leur intégration dans des systèmes ; la nano-caractérisation. Des recherches s'articulent également autour des nanobiotechnologies, de la mécanique des fluides (turbulence) et de la mécanique des matériaux et des structures, de l'acoustique, de l'automatique, des sciences et technologies de l'information et de la communication et des sciences humaines et sociales, des interfaces matériel-logiciel.

1.4 Sciences humaines et sociales

Les Sciences Humaines et Sociales sur le site de Lille occupent une place originale dans le paysage académique national. Lille a en effet défini ses priorités stratégiques en matière de recherche en cohérence forte avec les ambitions régionales, nationales et internationales de l'I-SITE ULNE et de ses Hubs d'excellence. Une part de ces recherches s'articule à la dynamique du Hub « Monde numérique au service de l'humain » et développe dans ce cadre les sciences et cultures du visuel, à l'interface des sciences cognitives et affectives du comportement, des humanités numériques et de l'informatique. Les recherches en sciences humaines et sociales se polarisent également autour du Hub « Cultures, sociétés et pratiques en mutation » qui rassemble les humanités classiques, les sciences historiques, la sociologie, la psychologie, l'économie, les sciences politiques, juridiques et sociales autour d'un projet fédérateur lié à l'analyse pluridisciplinaire des organisations et institutions, des vulnérabilités et des dynamiques d'inclusion et de la place de l'Europe dans un monde en transition(s). Les unités bénéficient de la forte dynamique d'animation et de structuration de la Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société (MESHS).

2. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE PARTAGÉE

2.1 Orientations générales

Les Parties attribuent leurs ressources humaines et financières de manière à soutenir conjointement leurs unités partagées et la stratégie scientifique du site.

Afin d'assurer le suivi de leur partenariat, tant sur le plan stratégique que sur le plan opérationnel, les Parties conviennent de confier à un comité d'orientation et de suivi (COS) la bonne exécution de la présente convention. Le COS s'appuie, pour ce qui est de l'activité contractuelle, sur les bilans annuels établis par les Parties, le cas échéant, au sein du comité des contrats composé de représentants des Parties.

Le comité d'orientation et de suivi est composé de :

- pour le CNRS, du Directeur Scientifique Référent (DSR), de la Directrice de la DAPP et du Délégué Régional ou de leur représentant,
- pour l'Univ Lille, le président et/ou ses représentants.

Le COS examine l'évolution des ressources au moins une fois au cours de la durée de la présente convention.

Au 1^{er} janvier 2020, les ressources affectées sur subvention d'État aux unités listées en Annexe 1 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	EC ou Ch*	BIATSS ou IT*	Masse salariale (k€)	Dotation (k€)
Univ Lille	1086	196	64 741,39	5 025,25
CNRS	235,91	231,9	41 982,59	5 911,52

* Les effectifs sont décomptés en ETPT (Équivalents Temps Pleins Travaillés).

Les Parties visent à de partager annuellement les données d'ordre budgétaires.

2.2 Soutien à l'activité de recherche et à la mobilité des personnels

Les Parties conviennent d'utiliser, dans une démarche concertée, les procédures permettant aux enseignants-chercheurs de se consacrer plus intensément à leur activité de recherche sur des périodes déterminées et aux chercheurs de s'investir dans les actions pédagogiques. L'accueil d'enseignants-chercheurs en délégation pour le CNRS et une partie des congés de recherche pour conversion thématique (CRCT) dont disposent les

établissements auront pour objectif principal de s'inscrire dans cette démarche sur la base de propositions validées par les établissements. Un bilan pluriannuel de ces dispositifs sera présenté en COS.

2.3 Accueil de doctorants

Les Parties conviennent d'œuvrer en synergie en matière de formation à et par la recherche, notamment dans le cadre des écoles doctorales et s'informent de leurs interventions réciproques en matière de contrats doctoraux bénéficiant aux unités.

2.4 Dispositions relatives aux publications et à leur signature

Pour toute publication relative à des travaux effectués dans une unité, la signature se fait de manière privilégiée en mode monoline (par unité de recherche) selon la charte de publication adoptée sur le site. Elle comporte l'ensemble des tutelles principales de l'unité, le nom de l'unité, puis enfin l'adresse avec indication de la ville et du pays et prend la forme :

Univ. Lille, CNRS, (le cas échéant autres tutelles principales de l'unité), intitulé de l'unité, F-59000, Lille, France.

Une tutelle secondaire est ajoutée dans les affiliations lorsqu'elle est employeur de l'auteur ou lorsqu'elle est impliquée dans la sous-structure (ERL, EPC, ...) dont les travaux sont issus.

2.5 Politique en faveur du développement accéléré de la Science Ouverte

Plusieurs axes peuvent être engagés autour d'actions communes pour l'information scientifique et technique :

1. Se documenter (cartographies locales des ressources électroniques disponibles, accès aux ressources, mutualisation des outils, ...);
2. Publier : Les tutelles s'inscrivent dans la perspective de l'utilisation du dispositif d'archives ouvertes HAL que les accords nationaux conclus en particulier entre le CNRS et la CPU engagent. Conformément aux dispositions prévues dans ces accords, l'Université de Lille a fait le choix de développer une archive ouverte institutionnelle locale connectée à HAL, LilloA. Les tutelles s'engagent à mettre en œuvre le dépôt dans l'archive ouverte HAL, soit de manière directe, soit par le biais de LilloA, en fonction de la politique définie par l'unité de recherche, et à inciter les chercheurs au dépôt du fichier en texte intégral. Dans la mesure du possible, les publications feront l'objet d'une licence de type Creative Commons.
3. Analyser et valoriser l'IST : pour les analyses bibliométriques, Lillométrics est un outil commun aux établissements du site lillois (études scientométriques, production d'indicateurs locaux, ...).
4. Accompagner l'IST (charte commune de l'IST, mutualisation de l'offre locale de formation en IST).
5. S'échanger, autant que possible, les statistiques de consultation des ressources électroniques par les unités sur un rythme au moins annuel.
6. Se fournir mutuellement des informations à caractère financier sur les APC - Article Processing Charges - acquittées par les unités, si possible sur un rythme annuel.
7. S'engager à mener des actions communes de sensibilisation et de formation autour de la gestion et de la diffusion des données de recherche, en privilégiant des démarches de collaboration sur des événements. Dans le cadre des appels à projets, les tutelles pourront coopérer pour accompagner les laboratoires dans les réponses des appels à projets ANR, H2020 et Horizon Europe en matière de science ouverte, à la fois pour le montage et lors du suivi (stratégie de diffusion et gestion des données).

2.6 Politique européenne et internationale

Les Parties concourent à élaborer et mettre en œuvre des coopérations internationales concertées, structurées portées par des laboratoires de recherche internationaux (par exemple pour le CNRS : International Research Laboratory – IRL et pour Univ Lille les laboratoires associés internationaux LAI). Ces derniers s'inscrivent dans la stratégie scientifique des laboratoires partagés entre les Parties. Ces partenariats pourront mener à un dossier de candidature à un IRP (International Research Project). Les Parties peuvent également décider d'apporter conjointement leur soutien à des coopérations internationales consolidées portées par des projets ou des réseaux de recherche internationaux (par exemple pour le CNRS : International Research Project – IRP et International Research Network – IRN et pour Univ Lille l'appel à projets réseaux européens).

2.7 Communication

Les signataires de la présente convention s'engagent à définir en commun une politique de communication du site qui sera mise au service de la stratégie scientifique. Cette politique visera à donner une visibilité nationale et internationale au site, dans le respect des marques des différents signataires.

Les établissements tutelles d'une unité s'engagent à valoriser, au titre du rayonnement scientifique du site, les distinctions obtenues par un personnel d'une unité quel que soit son employeur.

3. CLAUSES SPÉCIFIQUES RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les Parties conviennent des dispositions ci-dessous en matière de protection des résultats obtenus au sein des unités, de leur valorisation et de la répartition des revenus générés en cas d'exploitation industrielle et commerciale¹.

3.1 Protection de la propriété intellectuelle

Tous les résultats, brevetables ou non, issus des recherches menées par les Parties et obtenus au sein des unités y compris dans le cadre de collaborations avec des tiers, appartiennent en copropriété aux Parties, dites Parties copropriétaires, selon le principe suivant :

- Une part fixe (30%) est répartie à parts égales entre les tutelles principales,
- Le restant (70%) est réparti à parts égales entre les établissements employeurs des inventeurs.

En application des dispositions du décret précité, une des Parties copropriétaires est désignée comme mandataire unique des résultats conformément à la liste établie en Annexe 1.

Les Parties copropriétaires s'accordent pour signer un règlement de copropriété avant toute exploitation des résultats dans le respect de la fiche de règlement de copropriété simplifié valant mandat entre personnes publiques dont les Parties reconnaissent avoir eu connaissance.

3.2 Prise en charge des frais et répartition des revenus

Le mandataire unique prend en charge les frais directs².

Sur la base des revenus d'exploitation³ des résultats perçus, déduction faite des frais directs, le mandataire unique calcule et verse aux autres Parties copropriétaires les sommes dues au titre de l'intéressement pour reversement à leurs inventeurs respectifs⁴.

Le mandataire unique, qui a conservé la totalité de ses missions, peut prélever au titre de frais indirects qu'il a supportés, une part forfaitaire plafonnée à 20% sur les revenus d'exploitation des résultats après déduction des frais directs. En cas de partage des missions du mandataire unique avec un tiers, ils ne pourront pas prélever plus de 20% au total au titre des frais indirects.

La somme restante est répartie par le mandataire unique entre les Parties copropriétaires au prorata des parts de copropriété, comme définies à l'article 3.1.

Lorsque les revenus cumulés d'une invention dépassent 500 k€, les tutelles principales et, le cas échéant, les employeurs des inventeurs pourront décider de renégocier entre eux la répartition des parts de revenus, en tenant notamment compte des coûts d'hébergement, d'utilisation de grands équipements, ... Faute d'accord dans un délai maximum de deux mois, le schéma de répartition susmentionné continuera à s'appliquer.

¹ Dans le respect des dispositions du décret n° 2020-24 du 13 janvier 2020 et ses textes d'application.

² Par frais directs, on entend :

- les frais de dépôt, d'obtention, de maintien et de défense des résultats, ainsi que ceux associés aux demandes de titres de propriété industrielle devant les instances compétentes ;
- les frais de dépôt et de conservation des matériels attachés aux résultats notamment des matériels biologiques.

³ Par revenus d'exploitation, on entend : revenus de tout type correspondant à une exploitation d'une propriété intellectuelle (incluant les revenus de cession et les plus-values issues d'une participation au capital d'une société prise sur compensation d'une créance née d'un contrat d'exploitation).

⁴ selon les modalités de l'article R 611-14-1 du code de la propriété intellectuelle et du décret n°96-858 du 2 octobre 1996 modifié.

4. CLAUSES SPÉCIFIQUES RELATIVES À L'ACTIVITÉ CONTRACTUELLE

4.1 Négociation, signature et gestion des contrats

Les Parties mettent en œuvre le principe de la signature unique des contrats. La désignation de la Partie gestionnaire se fait selon une répartition prédéfinie des unités comme indiqué en Annexe 1. Toute dérogation doit faire l'objet d'un accord de la Partie gestionnaire et des Tutelles principales du laboratoire.

La Partie gestionnaire de l'activité contractuelle dispose d'un mandat de négociation et de signature des contrats de cette unité sous réserve des dispositions qui suivent. Elle transmet aux autres tutelles une copie du contrat au plus tôt après la signature de celui-ci. Cette transmission pourra se faire à terme via l'outil PCRU (Partage des contrats de recherche des unités). Un bilan détaillé des Contrats signés par la Partie gestionnaire sera communiqué lors du Comité des contrats.

Lorsqu'une des Parties dispose d'une délégation de gestion d'une unité, elle assure la négociation, la signature et la gestion des contrats de cette unité. Par dérogation, la Partie gestionnaire des projets de type ERC ou chaire individuelle (pouvant donner lieu à une prime versée par l'employeur) est la Partie employeur du porteur de projet (cf. article 4.4 pour les projets ERC). Pour les unités UCCS, IEMN et UMET, une dérogation systématique est accordée à Centrale Lille Institut qui négocie, signe et gère les activités contractuelles portées par ses enseignants-chercheurs affectés dans ces trois unités.

Les Parties veillent à ce que les contrats comportent des clauses de propriété intellectuelle qui fassent valoir avec un même soin leurs intérêts. Elles s'efforceront de faire valoir avec tout tiers signataire la copropriété des résultats générés dans le cadre de contrats de collaboration de recherche. Elles veillent à conserver le droit d'utiliser à des fins de recherche, seules ou avec des tiers, les résultats issus du contrat. Les droits à retours financiers des Parties en cas d'exploitation exclusive ou non exclusive, directe ou indirecte par des tiers devront être expressément préservés. Elles font leurs meilleurs efforts pour faire supporter les frais directs par le partenaire industriel qui a vocation à exploiter les résultats.

Enfin, dans l'hypothèse où une Partie attribue une subvention exceptionnelle à une Unité dont elle n'est pas la Partie gestionnaire, ladite Partie pourrait être amenée à reverser le montant de la subvention à la Partie gestionnaire lorsque la subvention est destinée, par exemple, à co-financer un recrutement prévu sur un Contrat ou un investissement.

Dès lors que le projet est structurant (par exemple, pour la mise en place d'un labcom, ou d'appels à projets PIA), toutes les tutelles principales doivent être informées et associées au montage du projet. Le projet sera co-signé si la réglementation le permet.

4.2 Contribution aux frais liés aux contrats

Quelle que soit la Partie gestionnaire, une contribution aux frais liés aux contrats au taux de 18% est appliquée sur le montant perçu au titre des contrats (excepté dans les cas évoqués aux articles 4.3 et 4.4). Ce prélèvement est réparti en 8% pour la Partie gestionnaire et 10% destinés au surcoût des dépenses occasionnées par l'exécution du contrat et affectés par reversement annuel à l'établissement qui héberge l'unité.

Un bilan annuel sur les montants ainsi prélevés sera réalisé par chaque Partie et communiqué aux autres Parties au sein du comité des contrats le cas échéant et dans le cadre des travaux du COS de la convention.

4.3 Clauses spécifiques concernant les « conventions attributives »

Les clauses de ce paragraphe s'appliquent aux projets dont le financeur limite la perception de frais de gestion ou d'infrastructure, ainsi qu'aux projets du programme « Investissements d'avenir » pour lequel l'ANR a été désignée comme principal opérateur.

La Partie gestionnaire perçoit les frais de gestion tels que fixés par le financeur.

4.4 Clauses spécifiques concernant les conventions liées à des subventions européennes

Dans le cadre d'un contrat de recherche et d'innovation conclu avec l'Union européenne, la Partie en charge de la signature et de la gestion du contrat, est désignée bénéficiaire auprès du financeur. Les autres tutelles sont

désignées tierces parties liées quand elles présentent des coûts directs sur le projet (notamment des frais de personnel) et que cela est permis par les règles de l'appel à projet.

L'accord de consortium est conclu aux noms de toutes les Parties.

Les Parties peuvent également choisir d'être conjointement bénéficiaires de la subvention, chacune pour sa participation.

Pour les projets relevant des programmes du Conseil européen de la recherche (European Research Council), l'institut d'accueil (ou « Host Institution ») est la Partie employeur du porteur de projet.

Il est entendu entre les Parties que le prélèvement au titre du soutien à la recherche et des frais liés au contrat (dont les taux sont fixés à l'article 4.2) est limité à la part de financement correspondant aux coûts indirects du projet et ne doit pas compromettre l'équilibre financier du projet. En conséquence, aucun prélèvement n'est notamment appliqué sur les actions Marie Curie et les actions de coordination et de soutien.

5. DISPOSITIONS DIVERSES

Les Parties conviennent d'adopter par lettres accords :

- Dispositions générales applicables aux unités,
- Modèle de règlement de copropriété simplifié valant mandat entre personnes publiques,
- Modèle de mandat de négociation et de signature des contrats conclus pour la réalisation d'études et de travaux de recherche.

Pour chaque unité, une fiche descriptive sera signée par l'ensemble des tutelles principales et secondaires.

6. DURÉE DE LA CONVENTION

La Convention est signée pour 5 ans et entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020. Par dérogation, les Parties conviennent que les dispositions des articles 3 et 4 prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

Dans le cas où la présente Convention viendrait à échéance, les Parties conviennent de faire perdurer les dispositions des articles 3 et 4 pour un délai maximum d'un an et tant qu'un avenant de la Convention ou une nouvelle convention n'est pas conclu.

ANNEXE à la CONVENTION

Annexe 1 : Liste des unités

Fait à Lille, en 2 exemplaires, le

Pour l'Université de Lille

Pour le CNRS

Jean-Christophe CAMART

Président

Antoine PETIT

Président-Directeur général

ANNEXE 1 : Liste des unités

Annexe 1a

Liste des unités dont toutes les tutelles principales sont signataires de la convention.

Institut	Code Unité	Libellé	Sigle	Nom du DU	Tutelles principales	Tutelle(s) secondaire(s)	Gestionnaire et Mandataire unique de la valorisation
INC	UMR8516	Laboratoire Avancé de Spectroscopie pour les Interactions, la Réactivité et l'Environnement	LASIRe	VEZIN Herve	Univ Lille, CNRS		CNRS
INC	USR3290	Miniaturisation pour la Synthèse, l'Analyse et la Protéomique	MSAP	MAZZAH Ahmed	Univ Lille, CNRS		CNRS
INEE	UMR8198	Evolution, Ecologie et Paléontologie	Evo-Eco-Paléo	VEKEMANS Xavier	Univ Lille, CNRS		Univ Lille
INP	UMR8523	Physique des lasers, atomes et molécules	PhLAM	DOUAY Marc	Univ Lille, CNRS		CNRS
INSB	UMR8576	Unité de Glycobiologie Structurale et Fonctionnelle		GUERARDEL Yann	Univ Lille, CNRS	INRAE, INSERM	CNRS
INSHS	UMR8019	Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques	CLERSE	TILLARD Bernadette	Univ Lille, CNRS	-	Univ Lille
INSHS	UMR8025	Centre d'histoire judiciaire	CHJ	DAUCHY Serge	Univ Lille, CNRS		Univ Lille
INSHS	UMR8026	Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales	CERAPS	DOUILLET Anne-Cécile	Univ Lille, CNRS	Sciences Po Lille	Univ Lille
INSHS	UMR8163	Savoirs, Textes, Langage	STL	LERNOULD Alain	Univ Lille, CNRS		Univ Lille
INSHS	UMR8529	Institut de Recherches Historiques du Septentrion	IRHis	MERIAUX Charles	Univ Lille, CNRS		CNRS
INSHS	UMR9193	Sciences Cognitives et Sciences Affectives	SCALab	COELLO Yann	Univ Lille, CNRS		Univ Lille
INSHS	USR3185	Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société	MESHs	NIEWIADOMSKI Christophe	Univ Lille, CNRS	ULCO, Univ Artois, FUPL, UPHF, UPJV	CNRS
INSIS	UMR8522	Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère	PC2A	HANOUNE Jean Benjamin	Univ Lille, CNRS		Univ Lille
INSIS	USR3380	Institut de recherche sur les composants logiciels et matériels pour l'information et la communication avancée	IRCICA	ROLLAND-HAESE Nathalie	Univ Lille, CNRS		CNRS
INSMI	UMR8524	Laboratoire Paul Painlevé	LPP	FRESSE Benoît	Univ Lille, CNRS	INRIA	Univ Lille
INSU	UMR8518	Laboratoire d'optique atmosphérique	LOA	DUBUISSON Philippe	Univ Lille, CNRS		CNRS

Annexe 1b

Liste des unités dont le CNRS, Univ Lille et une institution non signataire de la convention sont tutelles principales.

Institut	Code Unité	Libellé	Sigle	Nom du DU	Tutelles principales	Tutelle(s) secondaire(s)	Gestionnaire et Mandataire unique de la valorisation
INC	UMR8181	Unité de Catalyse et de Chimie du Solide	UCCS	DUMEIGNIL Franck	Univ Lille, CNRS, Univ Artois, Centrale Lille Institut		CNRS ⁵
INC	UMR8207	Unité Matériaux et Transformations	UMET	WOISEL Patrice	CNRS, Univ Lille, INRAE, Centrale Lille Institut		Univ Lille ⁵
INS2I	UMR9189	Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille	CRISTAL	COLOT Olivier	Univ Lille, CNRS, Centrale Lille Institut	INRIA, IMT Lille Douai - Institut Mines-Telecom	Univ Lille
INSB	ERL9002	Biologie structurale		LANDRIEU	CNRS, INSERM, Institut		INSERM

⁵ Par dérogation, Centrale Lille Institut négocie, signe et gère les activités contractuelles portées par ses enseignants-chercheurs affectés à cette unité

		intégrative		Isabelle	Pasteur Lille, Univ Lille		
INSB	UMR9017	Centre d'infection et d'immunité de Lille	CIIL	DUBUISSON Jean	CNRS, Institut Pasteur Lille, Univ Lille, INSERM, CHU Lille		CNRS, INSERM, Univ Lille ⁶
INSB	UMR9020	Hétérogénéité, plasticité et résistance aux thérapies des cancers	CANTHER	VAN SEUNINGEN Isabelle	INSERM, Univ Lille, CNRS, CHU Lille	Institut Pasteur Lille, Centre Oscar Lambret	CNRS et INSERM ⁷
INSB	UMS2014	Plateformes Lilloises en Biologie et Santé		CRESPIN Sophie	Univ Lille, CNRS, INSERM, Institut Pasteur Lille, CHU Lille		
INSHS	UMR8164	Histoire, Archéologie, Littérature des Mondes Anciens	HALMA	HUBER Sandrine	Ministère de la Culture, Univ Lille, CNRS	INRAP	Univ Lille
INSHS	UMR9221	Lille Economie et Management	LEM	FARVAQUE Etienne	IESEG, Univ Lille, CNRS	Univ Artois	Univ Lille
INSIS	UMR9013	Laboratoire de Mécanique, Multi-physique Multi-échelle	LaMcube	COLLIAT Jean-Baptiste	Univ Lille, CNRS, Centrale Lille Institut		Centrale Lille Institut
INSIS	UMR8520	Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie	IEMN	MELIN Thierry	CNRS, UPHF, Univ Lille, Centrale Lille Institut	YNCREA	CNRS ⁵
INSU	UMR8187	Laboratoire d'océanologie et de géosciences	LOG	LOISEL Hubert	ULCO, Univ Lille, CNRS		Univ Lille
INSU	UMS2877	ICARE	ICARE	RIEDI Jerome	CNRS, CNES, Univ Lille		Univ Lille

Annexe 1c

Liste des fédérations de recherche dont le CNRS et Univ Lille sont tutelles principales.

Institut	Code Unité	Libellé	Sigle	Nom du DU	Tutelles principales	Gestionnaire des contrats
INC	FR2044	Fédération de recherche sur l'hydrogène	H2	JOUBERT Olivier	Centrale Lille Institut / Chimie Paristech / CNRS / ENSC Montpellier / ENSC Rennes / ENSMM / IMT Mines St Etienne / INSA Rennes / IPB / ISAE-ENSMA / Toulouse INP / UDS / UFC / UL / UM / Univ Artois / Univ Bordeaux / Univ Corse / Univ Grenoble Alpes / Univ La Réunion / Univ Lille / Univ Limoges / Univ Nantes / Univ Orléans / Univ Paris-Saclay / Univ Poitiers / Univ Rennes 1 / Univ Savoie MB / UPEC / UPJV / UPS / UTBM	-
INC	FR2638	Institut Michel Eugène Chevreul		BUNTINX Guy	Univ Lille, Univ Artois, INRAE, CNRS, Centrale Lille Institut	CNRS
INC	FR3050	Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs	IR RMN THC	SIMORRE Jean-Pierre	CNRS, INSERM, Univ Artois, Sorbonne Univ, ENS Lyon, Univ Grenoble Alpes, Univ Orléans, Centrale Lille Institut, Univ Bordeaux, Bordeaux INP, Univ Claude Bernard, Univ Lille, CEA, ENS PARIS	-
INC	FR3417	AgroSciences, Environnement et Développement Durable	CONDORCET	CLEMENT Christophe	AgroParisTech / CentraleSupélec / CNRS / ULCO / Univ Lille / UPJV / URCA / UTC	-
INC	FR3443	REseau NATIONAL de Rpe interDisciplinaire	RENARD	VEZIN Herve	Univ de Paris, Univ Strasbourg, Univ Lille, Univ Aix-Marseille, Chimie ParisTech, Univ Grenoble Alpes, CNRS, Sorbonne Univ	-
INC	FR3624	Réseau national de spectrométrie de masse FTICR à très hauts champs magnétiques	FTICR	AFONSO Carlos	CNRS / Ecole polytechnique / INSA Rouen / Sorbonne Univ / Univ Lorraine / Univ Lille / Univ Paris-Saclay / Univ Rouen Normandie	-
INS2I	FR3733	Transports Terrestres Mobilité	TTM	MARKIEWICZ Eric	UPHF, CNRS, Centrale Lille Institut, ENSAM, YNCREA HdF, IMT Lille Douai - Institut Mines-Telecom, ONERA, Univ Lille	-
INSHS	FR2007	Collège international des sciences territoriales	CIST	GRASLAND Claude	CNRS / EHESS / INALCO / INED / IRD / UNICAEN / Univ Corse / Univ Côte d'Azur / Univ de Paris / Univ Grenoble Alpes / Univ	-

⁶ CNRS pour les équipes *Microbiologie et Physique Cellulaire de l'Infection* de Lafont et *Biologie et Chimie des plathelminthes* de Melnyk, Univ Lille pour les équipes *Chemogénomique des Mycobactéries Intracellulaires* de Brodin et *Infection Opportuniste, Immunité, Environnement et Pathologies Pulmonaires* de Gosset, INSERM pour les autres équipes (*Virologie Moléculaire et Cellulaire* de Dubuisson, *Biologie des Parasites Apicomplexes* de Khalife, *Recherche sur les Mycobactéries et les Bordetelles* de Mielcarek, *Biome Tropical et Immuno-Pathophysiology* de Pied, *Peste et Yersinia pestis* de Sebbane, *Bactéries, Antibiotiques et Immunité* de Sirard, *Influenza, Immunité et Métabolisme* de Trottein, *Immunité Pulmonaire* de Tscopoulos, *Ecologie et Physiopathologie des Protozoaires Intestinaux* de Viscogliosi, *Biologie Chimique des Antibiotiques* de Hartkoorn) sous réserve de l'accord des tutelles

⁷ CNRS pour les équipes *Sénescence, fibrose et cancer* d'Abbadie et *Efficacité et résistance aux thérapies anti-tumorales* de Tulasne et INSERM pour les équipes *Mucines, cancer et résistance aux drogues* de Van Seuningen, *Plasticité cellulaire et cancer* de Le Bourhis et *Facteurs de persistance des cellules leucémiques* de Quesnel sous réserve de l'accord des tutelles

					Le Havre Normandie / Univ Lille / Univ Panthéon-Sorbonne / Univ Paris Nanterre / Univ Poitiers / Univ Rouen Normandie / Univ Tours / Univ Vincennes-St-Denis / UPEC	
INSIS	FR3029	Fédération de Recherche sur la Fusion par Confinement Magnétique ITER	FR FCM	MARANDET Yannick	AMU / CEA / Centrale Lille Institut / CNRS / EC Lyon / EC Marseille / Ecole Polytechnique / ENS Rennes / INRIA / INSA Lyon / INSA Rennes / INSA Rouen / INSA Toulouse / IPB / IRSN / Sorbonne Univ / Toulouse INP / UBO / UBS / UCBL / UDS / UJM / UL / Univ Angers / Univ Bordeaux / Univ Côte d'Azur / Univ de Paris / Univ Grenoble Alpes / Univ Le Havre Normandie / Univ Lille / Univ Orléans / Univ Paris-Saclay / Univ Rennes 1 / Univ Rennes 2 / Univ Rouen Normandie / Univ Sorbonne Paris Nord / Univ Toulon / Univ Toulouse Capit / UPS / UT2J	-
INSMI	FR2037	Fédération de Recherche Mathématique des Hauts-de-France		GRIVAUX Sophie	UPJV, CNRS, ULCO, UTC, Univ Lille, UPHF, Univ Artois	Univ Lille

Annexe 1d

Liste des unités dont, parmi les signataires de la convention, le CNRS ou Univ Lille est tutelle principale et l'autre est tutelle secondaire.

Institut	Code Unité	Libellé	Sigle	Nom du DU	Tutelles principales	Tutelle secondaire	Gestionnaire et Mandataire unique de la valorisation
INSB	UMR8199	Génomique fonctionnelle (epi) métabolique et mécanismes moléculaires impliqués dans le diabète de type 2 et les maladies associées		FROGUEL Philippe	Institut Pasteur Lille, INSERM, Univ Lille, CHU Lille	CNRS	INSERM
INSIS	UMR9014	Laboratoire de Mécanique des Fluides de Lille, Kampé de Fériet	LMFL	LAVAL Jean Philippe	ONERA, CNRS, Arts et Métiers Paristech, Centrale Lille Institut	Univ Lille	Centrale Lille Institut
INSU	UMR8028	Institut de mécanique céleste et calcul des Ephémérides	IMCCE	LASKAR Jacques	CNRS, Observatoire de Paris	Bur. Longitudes, Sorbonne Univ, Univ Lille	